



**SNCAC**  
SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINOTS  
& ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES



**CONTACTS PRESSE**  
HERVÉ MORGANTI | 06 12 98 75 02  
herve.morganti@gmail.com

PATRICK ALLAIS | 06 46 48 66 99  
p.allais@fgte.cfdt.fr

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CHAMBÉRY | 11 JUIN 2021

UTILISATION DU TÉLÉPHONE PORTABLE PROFESSIONNEL & RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

## LA CFDT FAIT CONDAMNER UNE NOUVELLE FOIS LA SNCF

**Une entreprise a-t-elle le droit de saisir les téléphones portables professionnels de ses salariés ? Pas dans n'importe quelles conditions. C'est le jugement qui a été obtenu par la CFDT Cheminots de Chambéry.**

Par un jugement du 1<sup>er</sup> juin, le Conseil de prud'hommes de Chambéry a **condamné la SNCF** à payer des dommages et intérêts aux agents pour **non-respect** de la procédure de récupération des téléphones portables professionnels, exécution déloyale du contrat de travail et violation de la vie privée. Début 2019, **des échanges entre collègues** sur un espace de discussion privé sur WhatsApp **sont révélés au management** par l'un des membres du groupe de discussion. La direction engage une **procédure disciplinaire** et interpelle *manu militari* les quatre agents concernés devant leurs collègues et sur leur lieu de travail en présence d'agents la police ferroviaire. Dans un local professionnel à l'écart, les managers exigent **la remise immédiate** de leurs téléphones mobiles, sans leur donner la possibilité de récupérer ou d'effacer d'abord leurs données et documents personnels. Dans le même temps, les managers exigent que leur **soient divulgués tous les codes d'accès** à leurs sessions informatiques.

**La CFDT est intervenue** à plusieurs reprises auprès de la direction pour **faire respecter** la loi en matière de respect de la vie privée et pour dénoncer les violations des chartes internes. Mais cette dernière est restée sourde, allant jusqu'à sanctionner les agents *via* le Conseil de discipline. Pire, l'ensemble des données personnelles, dont des photos de famille, a été effacé involontairement selon la direction.

**La CFDT a légitimement porté cette affaire en justice** pour défendre les intérêts des salariés injustement sanctionnés et durement éprouvés moralement. Récemment, la CFDT avait fait condamner la SNCF pour **harcèlement moral et discrimination** d'un salarié, militant CFDT. La CFDT Cheminots de Chambéry se satisfait d'avoir été entendue dans ses demandes et regrette **l'absence d'un dialogue social apaisé** dans la région. Il convient à la direction de la SNCF de mettre en place les conditions d'une relation sociale respectueuses du droit individuel et des libertés fondamentales des cheminots. Pour le Syndicat national des cheminots et activités complémentaires, **la judiciarisation des conflits en cours** entre les salariés et une organisation syndicale progressiste comme la CFDT est **un baromètre sérieux de la détérioration** du climat social à la SNCF, en proie à de profondes réorganisations. ●



CFDT-Cheminots-Officiel



@cfdtcheminots



www.cfdtcheminots.org